

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 06/07/2010 - 11:33

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Mairie de Mennecey/Communauté de Commune du Val d'Essonne, Contact : Direction des Services Techniques, à l'attention de M. Gauthier Thierry, Place de la Mairie BP 1, F - 91540 Mennecey, Tél : 0169900704, Email : marches-publics@mennecey.fr, Fax : 0169905770

Adresse(s) internet :

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Mairie de Mennecey, , à l'attention de M. Gauthier Thierry, 65, Bd Charles de Gaulle BP 1, F - 91540 Mennecey, Tél : 0169900704, Fax : 0169905770

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Mairie de Mennecey, Contact : Direction des Services Techniques, à l'attention de M. Gauthier Thierry, 65, Bd Charles de Gaulle BP 1, F - 91540 Mennecey, URL : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2010_B59HH8flwL

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Mairie de Mennecey, 65 bd Charles de Gaulle BP 1, F - 91540 Mennecey, Tél : 0169900704, Email : marches-publics@mennecey.fr, Fax : 0169905770

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité territoriale Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : oui

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Création de deux terrains synthétiques de football au stade Alexandre Rideau de la ville de Mennecey.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation de services : Travaux

Conception et réalisation

Lieu principal d'exécution : Stade A Rideau, 91540 Mennecey

Code NUTS : FR10

II.1.3) L'avis implique : un marché public

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats : En tranche ferme: création du terrain principal du stade A Rideau, actuellement en stabilisé, en gazon synthétique homologué par la Fédération Française de Football

En tranche conditionnelle : création du terrain R Desbier, actuellement en herbe, en gazon synthétique homologué par la Fédération Française de Football

II.1.6) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) : 45212221

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.1.8) Division en lots : Non

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale : Le projet de la Ville de MENNECY et de la Communauté de Commune du VAL D'ESSONNE consiste à construire en lieu et place des terrains existants deux terrains en gazon synthétique aux dimensions de 100 m x 60 m plus dégagement latéral de 2,50 m et 6 m derrière chaque but, où pourra être pratiqué le football à 11 et le football à 7. Le tapis synthétique sera de la troisième génération avec lestage de sable et remplissage de granulats de caoutchouc ;

la fourniture et la mise en oeuvre de deux citernes enterrées sous les terrains à remanier

II.2.2) Options

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution

Durée du marché ou délai d'exécution : 3 mois (à compter de la date d'attribution du contrat)

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Le titulaire du marché devra constituer une retenue de garantie, égale à 5% du montant initial du marché augmenté, le cas échéant, du montant des avenants. La retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou si les deux parties sont d'accord par une caution personnelle et solidaire.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Règlement par mandat administratif ; Paiement sur fonds propres et subvention FFF et Conseil Général ; délai global de paiement à 30 jours ;

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Les opérateurs économiques sont autorisés à soumissionner en tant qu'entreprise individuelle ou en tant que groupement.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non

III.2) Conditions de participation

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Lettre de candidature DC4 ou équivalent, DC6 ou équivalent; extrait Kbis ou récépissé de dépôt de déclaration des entreprises au registre des métiers; si le candidat est en redressement judiciaire, copie du jugement prononcé ; attestations d'assurances; états annuels des certificats DC7 ou attestations URSSAF impôts; pouvoirs de la personne signataire

III.2.2) Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : DC5 ou équivalent

III.2.3) Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Moyens dont dispose l'entreprise en personnel, matériels, moyens généraux, si possible références pour des prestations similaires, certifications professionnelles

III.2.4) Marchés réservés : Non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de procédure

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Prix : 60 %

2. Valeur technique : au regard du mémoire technique sur les points suivant : programme d'exécution

des ouvrages et planning prévisionnel d'exécution,procédés et modes d'exécution, liste des différents matériels et matériaux employés, SOSED : 40 %

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 201007-48

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 18/08/2010 à 17 h 00

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique :

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :

VI.3) Autres informations : Procédure réalisée dans le cadre d'une convention de groupement de commandes entre la CCVE et la Ville de Mennecy, celle-ci étant coordonateur du projet.

Les travaux seront divisés en tranches définies comme suit :

Tranche ferme : Création d'un terrain de football synthétique en remplacement du terrain en stabilisé

Tranche conditionnelle : Création d'un terrain de football synthétique en remplacement du terrain en gazon

Description générale de la tranche ferme :

Réaliser le terrain principal du stade Alexandre Rideau, actuellement en stabilisé, en gazon synthétique homologué par la Fédération Française de Football.Maître d'ouvrage pour cette tranche ferme : ville de Mennecy. (M. Gauthier, DST)

Description générale de la tranche conditionnelle :

Réaliser le terrain dénommé Romain Desbier au stade Alexandre Rideau, actuellement en herbe, en gazon synthétique homologué par la Fédération Française de Football.Maître d'ouvrage pour cette tranche conditionnelle : Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE). (M. Meslin, DST)

Attention : visite du site organisée le 13 juillet 2010 à 10h00 (cf Règlement de Consultation)

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Versailles., 56 avenue de Saint Cloud, 78011 Versailles, . Tél : 0139205400. E-mail : greffe.ta-versailles@juradm.fr. Fax : 0130211119

VI.4.2) Introduction des recours

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Versailles., 56 avenue de Saint Cloud, 78011 Versailles, . Tél : 0139205400. E-mail : greffe.ta-versailles@juradm.fr. Fax : 0130211119

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 06 juillet 2010

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **360836**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

BOAMP Publication intégrale

Département : 91 - Essonne

Classification CPF : 25

JOUE Publication intégrale

Profil Acheteur Publication intégrale